

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

22 JANVIER 2021

Directives et messages importants

1- SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE DANS LA RÉGION (extrait de la conférence du PDG du 22 janvier 2021)

La situation épidémiologique s'est améliorée au cours de la dernière semaine. Le nombre de cas hebdomadaires se situe maintenant autour de 100 au lieu de 100 à 150 cas. Actuellement, on dénombre une trentaine d'éclotions avec une diminution importante du nombre d'usagers et d'employés déclarés positifs. Cette amélioration du bilan réduit la pression exercée sur le personnel en RPA et dans les centres désignés de convalescence.

Bien qu'encourageante, la situation demeure fragile. Il faut donc poursuivre nos efforts, continuer à respecter les consignes en vigueur, et demeurer vigilants. Il ne faut pas baisser la garde, au contraire. C'est pourquoi il est demandé aux personnes vaccinées de poursuivre l'application des mesures en PCI, et au personnel de soins en particulier, de porter assidument l'EPI. Merci à vous tous pour le maintien des mesures dans vos milieux respectifs et votre rigueur.

2- ÉTAT DE SITUATION SUR LA VACCINATION (extrait de la conférence du PDG du 22 janvier 2021)

La vaccination suit son cours tout en respectant l'ordre de priorité indiqué dans les directives du MSSS. L'administration de la première dose est terminée depuis quelques jours dans les CHSLD. Toutefois, une quantité de doses est réservée pour des vaccinations non prévues, notamment pour les nouveaux employés des groupes prioritaires ou les employés qui auraient changé d'idée. Les usagers nouvellement admis en CHSLD seront également vaccinés à leur arrivée. La semaine prochaine débutera la vaccination dans les RI-RTF du programme SAPA et auprès des usagers de 70 ans et plus des RI-RTF des autres programmes.

Groupes prioritaires de cette semaine

- Activité ambulatoire santé physique + GMF : médecin, infirmière et auxiliaire
- Laboratoire : tous les employés (en contact étroit avec la clientèle ou non)
- Pharmacie : tous les employés (en contact étroit avec la clientèle ou non)

Ajouts à la suite de discussions

- Agentes administratives dans les unités de soins et en urgence en contact étroit avec les usagers
- Professionnels (autres qu'infirmiers et médecins) travaillant dans les unités de soins et en contact étroit avec les usagers
- Imagerie médicale : tous les employés en contact étroit avec les usagers
- Paramédicaux : premier groupe de 250 rendez-vous débutant par les travailleurs les plus âgés de la région de Québec
- Premiers répondants : secteurs Saint-Jean, Sainte-Famille et Isle-aux-Coudres
- Auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) du soutien à domicile (SAD).

3- LES CENTRES DE VACCINATION (extrait de la conférence du PDG du 22 janvier 2021)

À la suite de l'ouverture du nouveau centre de vaccination au Centre de foires, les activités se poursuivent rondement et font même l'objet de félicitations de la part de nos partenaires. De plus, les autres régions du Québec s'intéressent à la façon dont nous avons mené le projet. Merci à toutes et à tous pour le succès de cette opération ! En parallèle, afin d'offrir des services de proximité à toute la population, les travaux se poursuivent pour l'ouverture de nouveaux centres de vaccination pour les régions de Portneuf et de Charlevoix.

4- CENTRALISATION DE LA COORDINATION DE TOUTES LES ADMISSIONS AU CHUM VIA LE CENTRE D'APPELS DU COFR

La Direction des affaires médicales et universitaires de l'Université de Montréal vous informe que depuis le 18 janvier 2021, toute demande de transfert de patients au CHUM, devra être initialement adressée par le médecin demandeur au centre d'appels du Centre d'optimisation des flux réseau (COFR) de la Direction coordination réseau (DCR) au 514-890-8083 ou 1-866 890-8083 et ce, 24/7.

Suite à l'obtention d'informations cliniques pertinentes, le médecin demandeur sera rapidement mis en communication avec le médecin potentiellement receveur du CHUM pour déterminer l'urgence de la situation, explorer les alternatives au transfert inter établissement le cas échéant et assurer une prise en charge appropriée. Les demandes de transfert de patients nécessitant des soins intensifs ainsi que les patients COVID positifs doivent continuer à être adressées au COOLSI (514-890-8084 ou 1-844-990-8084).

5- ÉTAT DE SITUATION

Capitale-Nationale : Pour connaître l'ensemble de la situation, consultez la page [CORONAVIRUS \(COVID-19\)](#) du site Web du CIUSSS de la Capitale-Nationale. Vous y trouverez de l'information sur les sujets suivants :

- [État de situation](#) (cliquez sur l'hyperlien « communiqué » pour prendre connaissance du dernier communiqué de presse)
- [Nombre de cas positifs et rétablis](#)
- [Carte des paliers d'alerte et des mesures en vigueur par région](#)
- [Liens utiles](#)

Québec : Pour connaître l'état de situation provincial, consultez :

- [INSPQ – Données Covid-19 au Québec](#)
- [État de situation des cas confirmés par CHSLD au Québec](#)

6- FRÉQUENCE DE DIFFUSION DU BULLETIN COVID-19 - MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

Les bulletins destinés aux médecins, dentistes et pharmaciens sont dorénavant diffusés selon la disponibilité des informations et la pertinence de la diffusion. Soyez toutefois assurés qu'au besoin, il sera toujours possible de produire un bulletin express ou d'augmenter la fréquence de diffusion.